

**DECRET N° 2007-213 DU 20 MAI 2007**

Portant démission de quatre (04) Ministres  
du gouvernement élus députés à l'Assemblée  
Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-211 du 20 mai 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 mai 2007 ;
- Vu** les lettres de démission des intéressés en date du 20 mai 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Sont constatées pour compter du 20 mai 2007 conformément aux dispositions des articles 16 et 27 de la loi 94-015 du 27 juin 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, les démissions des quatre (04) Ministres ci-après élus députés à l'Assemblée Nationale pour la cinquième législature.

Il s'agit de Messieurs :

- **François G. NOUDEGBESSI**, Ministre Délégué Chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République ;

- **Venance Lubin GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- **Jocelyn Kuadjo DEGBEY**, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- **Mathurin Coffi NAGO**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle.

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet pour compter du 20 mai 2007, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 uniquement en ce qui concerne les intéressés sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2007

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances chargé de l'intérim,

**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 AUTRES MINISTÈRES 23 SGG 4 DGBM -DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB - DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.